

**Arrêté du gouverneur n° 860 du 09 septembre 1942
portant interdiction de coupe de bois vert « *callitropsis araucaria* »**

Historique :

Créé par

Arrêté du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie
n° 860 du 09 septembre 1942 portant interdiction
de coupe de bois vert « *callitropsis araucaria* »

JONC du 14 et 21 septembre 1942
Page 332

Article 1^{er}

Il ne sera plus accordé de permis de coupe de bois vert de l'essence résineuse « *callitropsis araucaria* ».

Article 2

Le chef du service du domaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Journal Officiel de la colonie.